



« Dons d'organes... Dons de vie »

La Macif est une entreprise d'assurance : en près d'un demi-siècle, la Mutuelle est devenue un grand groupe aux activités diversifiées. Pour répondre aux nouveaux besoins de ses adhérents, elle assure non seulement l'ensemble de leurs biens mais elle est également **présente dans les domaines de la santé**, de la prévoyance, du crédit, de l'épargne, de l'assistance, des services à la personne...

Objectifs du concours

Macif Prévention souhaite sensibiliser et informer les sociétaires et le grand public sur un sujet très important et sur lequel de nombreuses personnes ont encore des doutes, des questionnements : **le don d'organes**.

Le don d'organes est un **geste de solidarité et de générosité et qui permet de sauver des vies et qui est complètement gratuit**.

En 2007, 4660 malades ont eu une greffe d'organes grâce aux 1500 donateurs ou familles de donateurs qui ont accepté le prélèvement. Mais cela reste insuffisant car, la même année, plus de 13000 malades étaient inscrits sur la liste d'attente. **Aujourd'hui beaucoup de malades décèdent car les dons d'organes ne sont pas suffisants**. Une des raisons à cela : le public n'est pas assez informé...

Pour cette raison, **Macif Prévention cherche à communiquer sur la démarche de faire don de ses organes et à montrer l'importance de parler avec ses proches de cette décision**.

BRIEF

Réalisez une **vidéo / affiche** pour informer sur l'importance de parler du don d'organes, d'en débattre autour de soi.

Aidez-nous à inciter les gens à en parler autour d'eux : c'est un sujet délicat à aborder, mais dont on doit parler en famille et avec ses proches.

Les citoyens doivent d'abord être informés, discuter et partager sur le sujet, ensuite s'impliquer dans une telle décision s'ils le souhaitent. Et enfin, ils doivent prévenir leurs proches de leur volonté.

En parler à sa famille, c'est surtout lui permettre de répondre sereinement à la question posée par l'équipe médicale le jour venu.

28% des familles refusent le prélèvement d'organes le plus souvent parce qu'elles ignorent la volonté du défunt.

Montrez qu'il y a **3 étapes essentielles pour cela** :

1/ parvenir à **banaliser** la réflexion sur le don d'organes, le sujet ne doit plus surprendre

2/ **prendre position** en faveur ou contre le don de ses organes,

3/ et ensuite **partager son choix avec ses proches**.

Appuyez-vous sur les documents et les informations fournis (cf ci-dessous et PJ) pour expliquer le don d'organe et les démarches à suivre.

Contraintes

La durée de la vidéo doit être de 30 sec à 60 sec max.

Ne pas être négatif, ni pessimiste.

Dédramatiser les démarches et rassurer.

Insister sur la communication préalable, indispensable avec ses proches.

Insérer le logo de la Macif sur votre affiche et/ ou à la fin de votre vidéo ainsi que la phrase « Dons d'organes, Don de Vie ».

Informations :

- La gratuité du don est un principe fondamental,
- Pas de limite d'âge au don d'organes,
- Un donneur de son vivant doit avoir au moins 18 ans, et dans le cas où il est majeur, elle ne doit pas faire l'objet d'une protection légale,
- Chacun peut décider ou non de faire don de ses organes après son décès, c'est un choix librement consenti,
- C'est au donneur de décider s'il veut donner ses organes de son vivant,
- Le donneur doit parler avec sa famille : la communication est essentielle pour que celle-ci comprenne sa démarche (**28% des familles refusent le prélèvement d'organes le plus souvent parce qu'elles ignorent la volonté du défunt**),
- La carte de donneur n'a pas de valeur légale, seul le refus est légal quand il est porté sur le *registre national des refus* : l'important est une fois de plus de transmettre sa position à ses proches et de connaître également leur choix,
- Après sa mort, toute personne est considérée consentante au don d'éléments de son corps en vue de greffe si elle n'a pas manifesté son opposition de son vivant (pour cela, il faut s'inscrire sur le *registre national des refus* de son vivant) : dans les faits, **seule la famille du défunt décide si elle accepte de donner les organes du défunt. D'où l'importance d'en parler à sa famille** (pour l'acceptation ou le refus du don),
- Donner ses organes ce n'est pas léguer son corps à la science : le corps est restitué à la famille après le prélèvement, et l'équipe en charge du prélèvement apporte le plus grand soin à la restauration du corps et de son apparence (respect dû au défunt et à sa famille),
- De son vivant, il est possible de donner ses organes, à condition que ce soit pour une personne appartenant au cercle familial.
- Chaque année, la greffe d'organes sauve et améliore la vie de plusieurs milliers de personnes,
- Les organes que l'on peut greffer sont : le cœur, les poumons, les reins, le foie, l'intestin, le pancréas, mais aussi les tissus tels que la peau, les os ou les cornées,
- Pour sauver une vie, chaque seconde compte, c'est une vraie course contre la montre.

Quel(s) média(s) ?

Vidéo
Photo / affiches
Animation

Langue

Français

Elements fournis par Eyeka / partenaire

- Site : <http://www.macif.fr/> rubrique « Prévention »
- Site : www.dondorganes.fr
- **Fichier informatifs sur le don d'organes** : [télécharger ici](#)
 - Campagne 2009 don organes et greffe
 - La greffe ca marche
 - Question(s) de conscience
 - Dossier Michel Doussin
- **Logo de la MACIF** à insérer en fin de vidéo : [télécharger ici](#)

Vidéo : spécifications techniques

- Durée de la vidéo/animation: 30 sec – 60 sec
- 720 X 540 PAL , MOV / WMV / AVI / MP4
- Encoding : MPEG 4, H.264, XVID
- Bande passante video : 400 kb/s minimum, bande passante audio : 64 kb/s

- SI DIFFUSION TV : prévoir les sources originales en HD : PAL DV Tape/MOV file 720 x 576 screen résolution, 25 FPS, 44.1 kHz for audio (applicable à MOV file)
- Utiliser des images et de la musique libres de droits. Préciser dans la description de votre média « **Tous les éléments utilisés sont libres de droits** ».

Photos : spécifications techniques

- Utiliser des images libres de droits. Préciser dans la description de votre média « **Tous les images utilisées sont libres de droits** ».
- Photos / affiches doivent être en minimum 5 mégapixels

Prix / Dotations

1^{er} Prix du jury Vidéo : 5000 euros

2^{ème} au 5^{ème} prix du jury Vidéo : 4 x 500 euros

1^{er} Prix du jury Affiche : 1000 euros

2^{ème} Prix du jury Affiche : 250 euros

3^{ème} Prix du jury Affiche : 250 euros

Date du concours

Sur le site : <http://fr.eyeka.com/partner/macif-donsdorganes>

Date de début : 16/09/2009
Heure : 17.00 GMT
Date de fin : 15/11/2009
Heure : 23.59 GMT

Sur le site : <http://concours-cnario.macif.fr/>

Date de début : 21/09/2009
Heure : 12.00 GMT
Date de fin : 15/11/2009
Heure : 23.59 GMT

Utilisation finale des medias gagnants & couverture médiatique

Diffusion / information dans le magazine sociétaires de la MACIF : « Tandem »

Diffusion sur le site web : www.macif.fr, rubrique « Prévention »

Notes sur le règlement**Mentions contre la contrefaçon**

Les participants s'engagent à soumettre au concours des créations originales. Les participants garantissent être auteurs des créations soumises au concours et garantissent que la soumission de leur création au concours ne constitue pas une violation des droits des tiers.

Ils doivent s'assurer que les images utilisées peuvent être diffusées sur grand écran (s'assurer qu'ils ont tous les droits sur les images / personnes / sons).

Toute violation de ces règles est susceptible d'entraîner l'annulation de la participation et/ou de la remise de la dotation.